

# Principe de l'accompagnement global



**PÔLE EMPLOI**  
Votre conseiller

Vous **accompagnez** et vous **conseillez** sur les thèmes suivants, tout en respectant les **règles de confidentialité** :

- Projet professionnel
- Stratégie de recherche d'emploi
- Adaptation au marché du travail
- Outils de recherche d'emploi
- ...



**DÉPARTEMENT**  
Votre référent social

- Accès aux droits
- Gestion de budget
- Mobilité
- Logement
- Famille
- Santé
- Isolement
- ...

Ne restez pas seul(e) face à vos difficultés sociales et professionnelles, parlez-en à votre conseiller ou votre référent social ou contactez ActivitY' : [activity78@yvelines.fr](mailto:activity78@yvelines.fr)

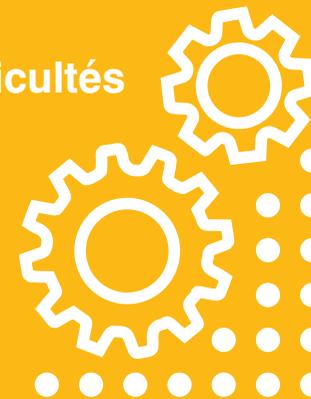
L'accompagnement global pour les demandeurs d'emploi des Yvelines est cofinancé par le Fonds Social Européen dans le cadre du programme opérationnel national "Emploi et inclusion" 2014-2020.



**activit y'**  
L'agence d'insertion des Yvelines



Ne restez pas seul(e) face à vos difficultés sociales et professionnelles.



# Accompagnement global



Conseil départemental des Yvelines - Novembre 2016



**activit y'**  
L'agence d'insertion des Yvelines



Une solution existe pour vous avec l'accompagnement global.



## Pour qui ?

Vous êtes inscrit en tant que demandeur d'emploi et vous êtes confronté à la fois à des difficultés professionnelles et sociales (hébergement, budget, mobilité, accès aux droits, garde d'enfants, isolement, ...).



## Pourquoi ?

Un double accompagnement social et professionnel coordonné et sur mesure. Sur une période de 12 mois, un conseiller Pôle emploi et un référent social du Département seront à votre écoute pour répondre au mieux à vos besoins et vous permettre de retrouver une dynamique favorable à votre retour à l'emploi.



## Comment demander l'accompagnement ?

- Vous pouvez solliciter votre conseiller Pôle emploi, votre référent social du Département ou envoyer une demande par mail à [activity78@yvelines.fr](mailto:activity78@yvelines.fr).
- Vous serez convié à un entretien pour vous informer sur le dispositif et pour une évaluation de votre situation sociale et professionnelle.

Si le conseiller Pôle emploi, le référent social du Département et vous-même estimez que cet accompagnement correspond à vos besoins, les trois parties s'engagent par la signature d'un livret. Les professionnels qui vous ont reçu deviendront vos référents.



## Comment se déroule-t-il ?

- Vous déterminerez avec vos référents les actions à mener dans votre projet d'accès à l'emploi tout en résolvant les difficultés qui peuvent le freiner.
- Vos référents vous contacteront régulièrement afin de vous proposer des entretiens individuels.
- Lors de ces entretiens, vous ferez un point sur votre situation et réaliserez un bilan approfondi sur :
  - Les démarches entreprises
  - Les obstacles rencontrés
  - L'évolution favorable de votre situation.

